

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	75

PRESENTS	62
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	17

Vote Pour :	75
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
19 MARS 2024
Date d’Affichage
19 MARS 2024

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Elisabeth LOYER à Grégory DELABRE, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Mathieu BLESS à Florance BELOU, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Marie GRANEL, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Eric PILUDU à Claire VILLENEUVE, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Dominique BOYER, Sylvie DA SILVA, Christelle HARDY, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Marie MONTELS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°25_2024
ACTES : 7.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Rapport d’Orientation Budgétaire 2024

Exposé des motifs

Conformément à l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget doit être précédé dans un délai de deux mois d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Ce rapport donne lieu à un débat. La tenue de ce dernier a pour vocation d'éclairer le vote des élus.

Il doit notamment comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement
- la présentation des engagements pluriannuels
- la structure et la gestion de l'encours de la dette
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération
- des informations relatives à la durée effective du travail

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2312-1 et L5211-36,

Considérant la présentation en Commission Finances et Moyens Généraux du 6 mars 2024,

Considérant la présentation en Conférence des Maires du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport élaboré à cet effet ci-annexé.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 04 AVR. 2024

- publication - mise en ligne

Le 04 AVR. 2024

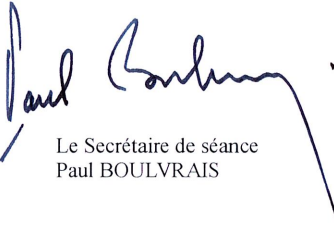
et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.